

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

L'An deux mil vingt et un, le 11 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Gilles DUSSAULT, Maire de Villeneuve de Marc.

Présents : M Gilles DUSSAULT, M Philippe POIZAT, Mme Annie SOUSTELLE, M Claude VUILLAUMIER, Mme Karène BRUCHON, M Stéphane DURANTON, M Éric FERAPY, Mme Aurélie MARET, M Christophe RAYAT, Mme Nadège REDON, Mme Fabienne TOURNIER, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, M Ludovic FONTAINE, M Sébastien GRENIER

Excusé : Mme Patricia BORDE (pouvoir à Mme Marie-Thérèse LAMBERT)

Secrétaire : Mme Nadège REDON

Approbation du compte rendu à l'unanimité des membres présents du 26 janvier 2021

• ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION PORTANT SUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES : PLAN DE FINANCMET ESTIMATIF

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la délibération 2021-01 portant sur le vote du plan de financement de la rénovation de la salle des fêtes ne stipule pas l'éventuelle subvention de la région. De ce fait et afin que nos chiffres soient le plus exactes possible il convient de modifier ce tableau.

Une estimation de ces travaux a été chiffrée à 670 000€ HT. Les demandes de subventions seront faites sur une base de 612 000€ HT (ne seront pas compris dans ce montant le désamiantage et la création de l'auvent extérieur soit 58 000€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** un avis favorable pour réaliser ses travaux en 2021-2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- **MODIFIE ET ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Montant HT de la subvention	Taux
DETR	122 400€	20.00%
DSIL	122 400€	20.00%
Département	30 000€	4.90%
ENEDIS	10 000€	1.50%
Région	183 600€	30.00%
Sous total des subventions	468 400€	76.40%
Participation du demandeur	143 600€	23.60%
TOTAL	612 000€	100.00%

• ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION 2019-10 DU 28 MARS 2019 PORTANT SUR LA VENTE D'UNE COUPE DE BOIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE D433

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le lors de l'assemblée du 28 mars 2019, il avait été voté la vente d'une coupe de bois communale sur la parcelle D 433 à la SARL SRT. Suite à l'abandon de ce projet, la parcelle de bois est de nouveau disponible. Cette parcelle située au lieu-dit Languicolet d'une superficie de 12 560 m² dispose d'une partie boisée de 1 000 m².

Monsieur DUCHENE Alain, exploitant forestier à Saint Jean de Bournay a fait part à Monsieur le Maire de son besoin de disposer temporairement d'un lieu pour du stockage de bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- d'autoriser le Maire à vendre toute la coupe de bois située sur la partie faisant 1 000 m² et de laisser temporairement à disposition cette superficie à des fins de stockage.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.
- de facturer cette coupe de bois et ce prêt de parcelle 200 euros.

• **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2020**

Après avoir procédé au rapprochement des résultats du compte de gestion et du compte administratif, les résultats étant identiques, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020, présenté par la Trésorerie de LA COTE ST ANDRE.

VOTE du compte administratif (Monsieur Le Maire quitte la salle au moment du vote du Compte Administratif 2020 :

Le compte administratif 2020 du budget général est adopté à l'unanimité des présents.

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de
466 512.41€

Section d'investissement

Le compte administratif 2020 présente un excédent d'investissement de
90 796.29€

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget communal 2021 les résultats de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante :

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement sera reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 466 512.41 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement sera reporté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté » soit 90 796.29 €

• **URBANISME**

DECLARATION PREALABLE

- Monsieur GRENIER Sébastien, 613 Route de Chenaux, installation de 2 groupes de climatisation en façade Nord sous les débords de toit d'une maison d'habitation
- E.I Mille Feuilles représentée par Monsieur GONÇALVES-MARTINS Maximilien, 96 Chemin du Bois, construction de 2 tunnels maraîchers de 125m², d'un tunnel maraîcher de 55m² et d'une pépinière de 16m² soit une emprise au sol de 321m².
- Monsieur SELLES Didier, 45 Route du Gonnet, réfection de la façade côté route d'une maison d'habitation.
- E.I BOUVIER Laurent représentée par Monsieur BOUVIER Laurent, 371 Rue du Village, Changement de 2 fenêtres, 2 portes et pose de 6 volets roulants solaires en PVC blanc côté rue d'un commerce.
- Monsieur ASPORT Philippe, 160 chemin du Nicolas, changement des menuiseries, de la porte d'entrée en bois et des volets par des menuiseries et volets en PVC blanc d'une maison d'habitation.
- Monsieur VUILLAUMIE Claude, 45 route de Lieudieu, extension d'un abri existant de 4.945 m² et fermeture par une véranda métallique noire avec toiture végétalisée.
- Monsieur MOUSSIER Jean, 189 chemin de la Pernelle, installation d'une serre de jardin structure tubes démontables de 18m².
- Monsieur LAURET Kévin, 20 impasse du Petit Gévrier, transformation d'un garage en pièce habitable soit un agrandissement de 23m², remplacement de la porte de garage en baie vitrée, remplacement des menuiseries et volets par des menuiseries et volets en PVC blanc, transformation d'une porte fenêtre en porte d'entrée et création d'une place de stationnement non close et non couverte.

- Monsieur COURT Stéphane, 7 Lot le Poyat, remplacement d'une piscine semi-enterrée par une piscine creusée de 32m² et création d'un local technique de 8m².

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Madame PEREZ Laetitia et Monsieur SOUSTELLE Jordan, 231 rue du Village, extension d'une maison individuelle. Création d'une surface de plancher de 64.20m²

- Madame LAROSE Cécile, chemin rural grand bois, Construction de boxes et d'un abri pour chevaux de 56m².

• QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le département de l'Isère a lancé depuis le 1^{er} février 2021 une collecte participative d'objets et documents pour la période 39/45.

- Bièvre Isère Communauté sollicite la commune pour une programmation de séance de cinéma en juillet/août 2021 dans le cadre de « Bièvre Isère fait son cinéma ». La municipalité émet un avis favorable pour sa candidature.

- Le comité d'organisation du Tour Nord Isère demande l'autorisation de passage de l'épreuve cycliste sur la commune le 21 mai 2021 vers 13h30 : avis favorable du Conseil Municipal.

- Courrier de Madame Vuillaumier Frédérique faisant part de son mécontentement concernant l'élagage des chemins ruraux. Une réponse co-signée du Maire et du conseiller délégué à la voirie lui a été adressée.

Madame Betty LAURENT directrice de territoire Alpes Isère Habitat (OPAC38) explique par courrier que si la commune souhaite reprendre les 4 logements « les Charmettes » à la fin du bail soit en 2023, il est nécessaire que ce bien soit implanté sur une parcelle différente de celle des « Acacias ». Ces deux résidences sont bien implantées sur 2 parcelles distinctes.

- Elections Régionales et Départementales les 13 et 20 juin 2021. Au vu de la situation sanitaire, le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes.

- Le 93eme régiment d'artillerie de montagne basé à Varcès demande l'autorisation d'effectuer des manœuvres sur la commune le 6 au 8 avril 2021. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Madame TRIANO Céline vend une parcelle de terrain cadastrée E403, le Nicolas, d'une surface de 237m². Celle-ci étant mitoyenne à une parcelle communale et située en zone U, la collectivité peut conformément au code de l'urbanisme user de son droit de préemption. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour user du droit de préemption.

- Le sou des écoles informe la commune des manifestations prévues prochainement. Le 19 mars aura lieu Mr Carnaval à l'école (déguisement et gouter pour les enfants) dans la cour de l'école. Le 3 avril une tombola est organisée et le 25 juin une journée jeux et spectacle de magie viendra clôturer l'année.

- Commémoration du 19 mars aura lieu à 18h en comité restreint. Elle sera filmée et mise en ligne sur le site internet de la commune.

- Le prochain conseil d'école est prévu le 25 mars 2021 à 16h35.

- Madame LAMBERT Marie-Thérèse suggère l'installation de poubelles dans le cimetière « ancien ». Elle propose également la mise en place d'un Conseil Municipal d'enfants.